

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 21 février 2018

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
15

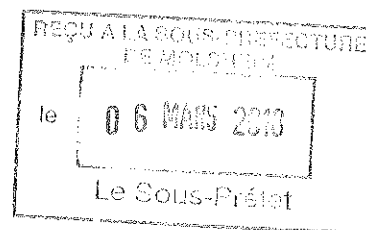
ETAIENT PRESENTS : Mmes **ANGSTHELM** Sophie, **PASCHETTO** Tania, **POHL** Carine, **SCHWARTZ** Stéphanie, **SIGRIST** Lien, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **BASTIAN** Marc, **COURTOT** Jean-Claude, **FRENZEL** Hubert, **FRIEDERICH** Jean-Luc, **PARUTTO** Pascal, **SCHLEISS** Hervé (pour les points 3 à 6), **TROESTLER** Mario et **WENDLING** Gilles

Conseillers
présents :

15

ABSENT EXCUSE : M. **SCHLEISS** Hervé (pour les points 1 et 2)

Secrétaire de séance : M. **PARUTTO** Pascal



Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 21/12/2017
- D.E.T.R. 2018
- Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire Sud
- Programme de travaux et coupes ONF 2018
- Subvention aux associations
- Achat de terrain
- Divers

N°01/18 : Approbation du PV de la séance du 21/12/2017

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, moins 6 abstentions (Degrima, Bastian, Friederich, Parutto, Schwartz, Wendling) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017.

N°02/18 : D.E.T.R. 2018

Monsieur le Maire soumet aux conseiller le courrier du Préfet d'appel à projet pour la programmation 2018 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite la DETR 2018 pour l'opération d'aménagements de sécurité sur la voirie en agglomération à Laubenheim, visant à sécuriser les entrées Nord et Sud de Laubenheim, à créer une piste cyclable et créer des passages piétons et rétrécissement de voirie, pour un montant total de 71.021,10€ H.T.

Charge le Maire de solliciter les services du Préfet du Bas-Rhin pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 20%.

Adopte l'opération d'aménagements de sécurité sur la voirie en agglomération à Laubenheim pour un montant de 71.021,10€ H.T.

Autorise le Maire à signer tout acte

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
<u>Aides Publiques</u>			
Subvention D.E.T.R.	14.204,22 €	14/02/2018	20 %
<u>Participation du maître d'ouvrage</u>			
- Autofinancement	56.816,88 €		80 %
TOTAL	71.021,10 €		100 %

N°03/18 : Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- *d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :*
 - *les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;*
 - *les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;*
 - *les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante*
- *de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération*

N°04/18 : Programme de travaux et coupes ONF 2018

Entendu la présentation du programme 2018 faite par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 2 abstentions (Bastian, Parutto)

Approuve les programmes des travaux présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale-Mollkirch pour l'exercice 2018.

Approuve l'état prévisionnel des coupes et bois non façonné, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 21.510,- € pour un volume de 369 m3.

Approuve les travaux de maintenance d'un montant de 4.520,-€ HT.

Délègue le Maire pour signer et pour approuver, par voie de conventions ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

N°05/18 : Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Association Les Amis du Kloesterlé de Mollkirch, au titre de la subvention annuelle 2017. Messieurs Troestler et Friederich ayant quitté la salle.

N°06/18 : Achat de terrain

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition d'achat d'un terrain privé, cadastré section 3, parcelle n°124, émanant des consorts Raoul.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Accepte le principe d'achat de ladite parcelle

Fixe le prix d'achat à 100€ la parcelle

Autorise le Maire à signer tout acte par rapport à cette affaire.

Charge le Maire de contacter le propriétaire de la parcelle voisine, la parcelle n°106, afin d'évoquer la possibilité d'un achat de la partie inférieure de la parcelle.

DIVERS :

Constitution d'un groupe de travail pour le projet Ecole/Bibliothèque, comme suit :
Degrima, Courtot, Troestler, Schleiss, Paschetto, Pohl, Schwartz, Muth, Bruckner, Bayer
Réflexion autour d'un relais AMAT

Selectom : la commune participe, après vote à la majorité, à hauteur de 10€ par bac pour le tri sélectif. Information à faire passer à la population.

Réfection de la toiture de la salle des fêtes et du sentier piéton Mollkirch-Laubenheim

POUR EXTRAIT CONFORME :

Mollkirch, le 28 février 2018

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Jean-Claude COURTOT

